

◎青年海外協力隊の派遣に関する日本国政府と象牙海岸共和国政府との間の交換公文

(略称) 象牙海岸との青年海外協力隊派遣取極

平成 元年十二月二十二日 アビジャンで
平成 元年十二月二十二日 効力発生

目次

日本側書簡……………	一〇七七
1 協力隊の派遣……………	一〇七七
2 日本国政府の措置……………	一〇七七
3 象牙海岸政府の措置……………	一〇七八
4 駐在員・調整員の受入れ……………	一〇七八
5 公務遂行に関連する請求に関する責任……………	一〇七九
6 協議……………	一〇八〇
7 修正及び終了……………	一〇八〇
象牙海岸側書簡……………	一〇八一

(青年海外協力隊の派遣に関する日本国政府と象牙海岸共和国政府との間の交換公文)

(日本側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本使は、日本国と象牙海岸共和国との間の技術協力を促進するため青年海外協力隊を象牙海岸共和国に派遣する計画(以下「計画」という。)に関し、日本国政府の代表者と象牙海岸共和国政府の代表者との間で行われた最近の討議に言及するとともに、これらの代表者間で到達した次の了解を日本国政府に代わって確認する光栄を有します。

1 日本国政府は、象牙海岸共和国政府の要請に基づき、日本国の現行法令に従い、象牙海岸共和国の社会的及び経済的發展に寄与するため、両政府の関係当局間でこの交換公文に加えて別個に合意される計画に従い協力隊員を象牙海岸共和国に派遣するために必要な措置をとる。

2 日本国政府は、予算措置がとられることを条件として、協力隊員の日本国と象牙海岸共和国との間の渡航費及び象牙海岸共和国における生活手当を負担し、また、協力隊員の任務

象牙海岸との青年海外協力隊派遣取極

(Note japonaise)

Abidjan, le 22 décembre 1989

Monsieur le Ministre,

Me référant aux récentes conversations qui se sont tenues entre les représentants du Gouvernement du Japon et ceux du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire concernant le programme de l'envoi des Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (ci-après dénommé "le Programme") en République de Côte d'Ivoire en vue de promouvoir la coopération technique entre les deux pays, j'ai l'honneur de confirmer, au nom du Gouvernement du Japon, l'entente intervenue entre eux sur ce qui suit:

1. A la demande du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, le Gouvernement du Japon prendra, conformément aux lois et règlements en vigueur au Japon, les mesures nécessaires pour envoyer des volontaires en République de Côte d'Ivoire dans le but de contribuer au développement social et économique de la République de Côte d'Ivoire suivant les programmes qui seront établis, en plus du présent Echange de Notes, entre les autorités intéressées des deux Gouvernements.
2. Le Gouvernement du Japon se chargera, à condition que les affectations budgétaires le permettent, des frais de voyage entre le Japon et la République de Côte d'Ivoire ainsi que

の遂行に必要な装備、機械、材料及び医薬品を協力隊員に供与する。

象牙海岸
政府の措
置

3 象牙海岸共和国政府は、協力隊員に対し、次の特権、免除及び便宜を与える。

(1) 2にいう装備、機械、材料及び医薬品の輸入に関して関税、租税その他の課徴金の免除

(2) 身回品及び家財に関して、関税、租税その他の課徴金（ただし、保管、運送及び類似の役務に関するものを除く。）の免除

(3) 2にいう生活手当等海外から送付される手当に関して、所得税その他の課徴金の免除

(4) 協力隊員の象牙海岸共和国における任期中の象牙海岸公立病院における無料診療

(5) 協力隊員が象牙海岸共和国政府より与えられる任務を遂行する場所における無料の家具付住居施設

4 (1) 象牙海岸共和国政府は、象牙海岸共和国における計画の活動に関連して日本国政府による技術協力の実施機関であ

des allocations de séjour en République de Côte d'Ivoire pour les volontaires et mettra à leur disposition des équipements, des machines, du matériel et des fournitures médicales nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

3. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire accordera aux volontaires les privilèges, exemptions et bénéfices suivants:

(1) L'exemption de paiement des droits de douane, de taxes et de charges de toute nature frappant l'importation des équipements, des machines, du matériel et des fournitures médicales mentionnés au paragraphe 2.

(2) L'exemption de paiement des droits de douane, de taxes et de charges de toute nature frappant les effets personnels et ménagers sauf les charges d'emmagasinage, de transport et des autres services similaires.

(3) L'exemption de paiement des impôts sur le revenu et des charges de toute nature relatives à toutes allocations envoyées de l'étranger telles que les allocations de séjour mentionnées au paragraphe 2.

(4) des soins médicaux gratuits dans les hôpitaux publics ivoiriens pendant la durée de leur mission en République de Côte d'Ivoire.

(5) Le logement meublé gratuit, à l'endroit où le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire les aura placés pour accomplir leur travail.

4. (1) En fonction de l'exécution du Programme en République de Côte d'Ivoire, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire

駐在員・
調整員の
受入れ

る国際協力事業団が与える任務を遂行する駐在員一名及び調整員を受け入れる。

(2) 象牙海岸共和国政府は、駐在員及び調整員に対し、次の特権、免除及び便宜を与える。

(i) 駐在員及び調整員の任務の遂行に必要な装備、機械、材料及び医薬品の輸入に関して、関税、租税その他の課徴金の免除

(ii) 身回品及び家財に関して、関税、租税その他の課徴金（ただし、保管、運送及び類似の役務に関するものを除く。）の免除

(iii) 報酬、生活手当等海外から送付される手当に関して、所得税その他の課徴金の免除

(iv) 駐在員及び調整員各一名につき一台の自動車の無税輸入

5 象牙海岸共和国政府は、象牙海岸共和国において協力隊員に対する請求が、協力隊員の公務遂行中の作為又は不作為に關連して生じた場合には、その請求に関する責任を負う。ただし、それらの請求が協力隊員の故意又は重大な過失から生じた場合には、この限りでない。

公務遂行
に關連す
る請求に
関する責
任

accueillera un représentant et des coordinateurs qui se chargeront des fonctions assignées par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale, agence exécutant la coopération technique du Gouvernement du Japon.

(2) Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire accordera auxdits représentant et coordinateurs les privilèges, exemptions et bénéfices suivants:

(i) L'exemption de paiement des droits de douane, de taxes et de charges de toute nature frappant l'importation des équipements, des machines, du matériel et des fournitures médicales nécessaires à l'exercice de leur fonctions.

(ii) L'exemption de paiement des droits de douane, de taxes et de charges de toute nature frappant les effets personnels et ménagers sauf les charges d'emmagasinage, de transport et des autres services similaires.

(iii) L'exemption de paiement des impôts sur le revenu et des charges de toute nature relatives à toutes allocations envoyées de l'étranger telles que les émoluments ou les allocations de séjour.

(iv) L'importation détaxée d'une voiture pour le représentant et chaque coordinateur respectivement.

5. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire s'engage à supporter toute éventuelle réclamation contre les volontaires en République de Côte d'Ivoire, se rapportant, soit à toute action, soit à toute omission pendant l'exercice de leurs fonctions officielles, sauf en cas où cette réclamation découlerait d'une faute intentionnelle ou

協 議

修正及び
終了

6 両政府は、象牙海岸共和国における計画の実施を成功させるため随時協議する。

7 この了解は、両政府間の書簡の交換によって修正することができ、かつ、いずれかの政府が他方の政府に対し、この了解を終了させる意思を六箇月前に書面によって通告することにより終了させることができる。

本使は、更に、この書簡及び前記の了解を象牙海岸共和国政府に代わって確認する閣下の返簡が両政府間の合意を構成するものとみなし、その合意が閣下の返簡の日付の日に効力を生ずるものとすることを提案する光栄を有します。

本使は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて閣下に向かって敬意を表します。

千九百八十九年十二月二十二日にアビジャンで

日本国特命全権大使 八木真幸

外務大臣 シメオン・アケ閣下

d'une négligence grave commise par les volontaires.

6. Les deux Gouvernements se consulteront de temps à autre pour la bonne exécution du Programme en République de Côte d'Ivoire.

7. La présente entente pourrait être amendée par un échange de Notes entre les deux Gouvernements et serait terminée au cas où l'un ou l'autre Gouvernement l'aura dénoncée par écrit avec un préavis de six mois.

J'ai également l'honneur de proposer que la présente Note et la réponse de Votre Excellence confirmant l'entente ci-dessus au nom du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire soient considérées comme constituant un accord entre les deux Gouvernements, qui entrera en vigueur à la date de la réponse de Votre Excellence.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma très haute considération.

(Signé) Masaki Yagi
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire du Japon

Son Excellence
Monsieur Siméon Ake
Ministre des Affaires Etrangères

(象牙海岸側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本大臣は、本日付けの閣下の
次の書簡を受領したことを確認する光栄を有します。

(日本側書簡)

本大臣は、更に、前記の了解を象牙海岸共和国政府に代わっ
て確認するとともに、閣下の書簡及びこの返簡が両政府間の合
意を構成するものとみなし、その合意がこの返簡の日付の日に
効力を生ずるものとするに同意する光栄を有します。

本大臣は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて閣下に向
かって敬意を表します。

千九百八十九年十二月二十二日にアビジャンで

外務大臣 シメオン・アケ

日本国特命全権大使 八木真幸閣下

象牙海岸との青年海外協力隊派遣取極

(Note ivoirienne)

Abidjan, le 22 décembre 1989

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la
Note de Votre Excellence en date de ce jour
ainsi conçue:

"(Note japonaise)"

J'ai également l'honneur de vous confirmer,
au nom du Gouvernement de la République de
Côte d'Ivoire, l'entente ci-dessus, et de
consentir à ce que la présente Note et la
réponse de Votre Excellence soient considérées
comme constituant un accord entre les deux
Gouvernements, qui entrera en vigueur à la
date de la présente Note.

Je saisis cette occasion pour renouveler à
Votre Excellence l'assurance de ma très haute
considération.

(Signé) Siméon Ake
Ministre des Affaires Etrangères

Son Excellence
Monsieur Masaki Yagi
Ambassadeur du Japon

(参考)

この取極は、象牙海岸に青年海外協力隊を派遣することを取り決めるとともに、これに伴う日本国政府及び象牙海岸政府のとるべき措置等について定めたものである。